



**ASSEMBLEE GENERALE
DU 11 AOUT 2012**

SOMMAIRE

Rapport de la Commission Finances	1
Principaux investissements 2011 et leurs besoins de financement	9
Aménagement de l'ancienne Poste	10
Circuit interprétation touristique	11
Aménagement de la Bibliothèque (Ancienne mairie)	12
Réhabilitation de la Salle des Têtes en nouvelle mairie	13
Salle Multisports	14
Divers investissements (éclairage public, VRD, Place du village)	15
Station de Tourisme	16

Participants : Liliane SAGER, Gérard DUMAS, Henri JOUSSELLIN

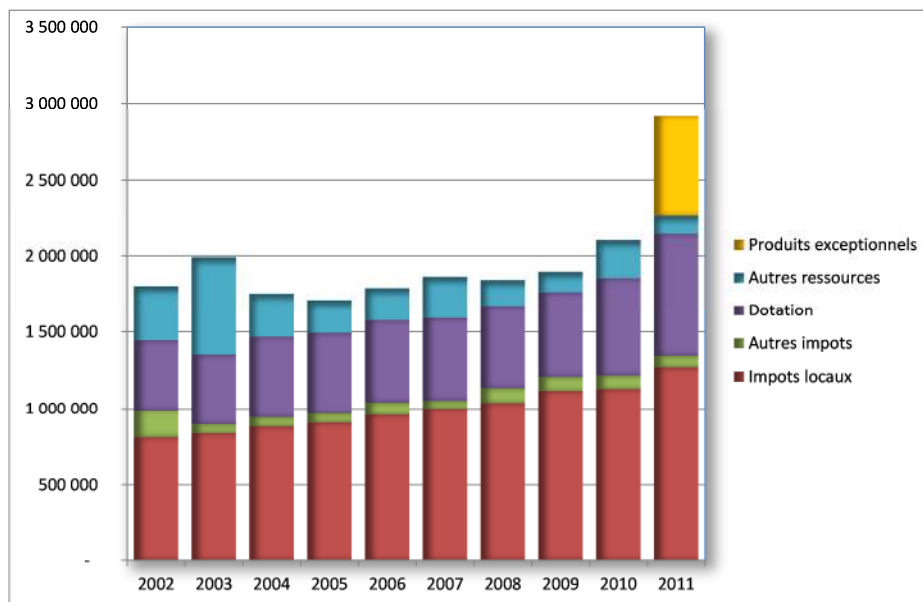
Les sources d'informations sont celles du compte administratif de la Commune, le site internet du Ministère des finances avec les données des collectivités locales n'étant pas encore à jour au moment de la réalisation de ce document de synthèse (ce qui ne permet pas de comparaisons avec les communes voisines).

1°) Indicateur No 1 : Ratio d'autofinancement brut

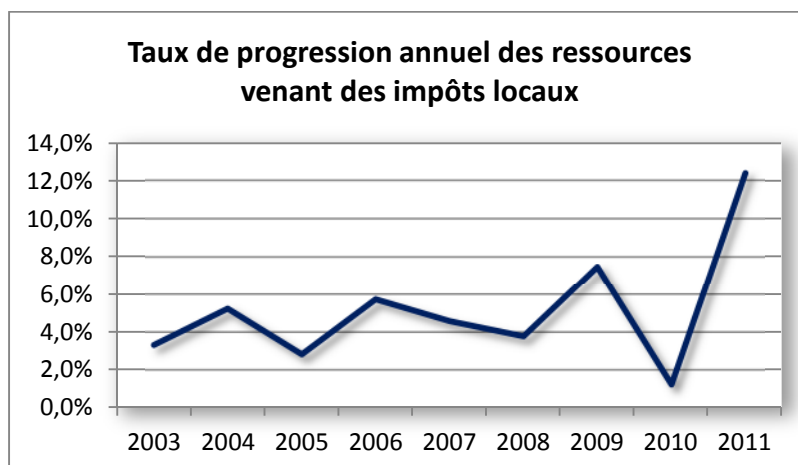
Ce ratio représente le nombre d'années nécessaires pour que le résultat d'exploitation de l'année écoulée, en considérant que les résultats d'exploitation des années suivantes seront du même montant, permette de faire face au remboursement de la dette de la commune.

Le résultat d'exploitation est la différence entre :

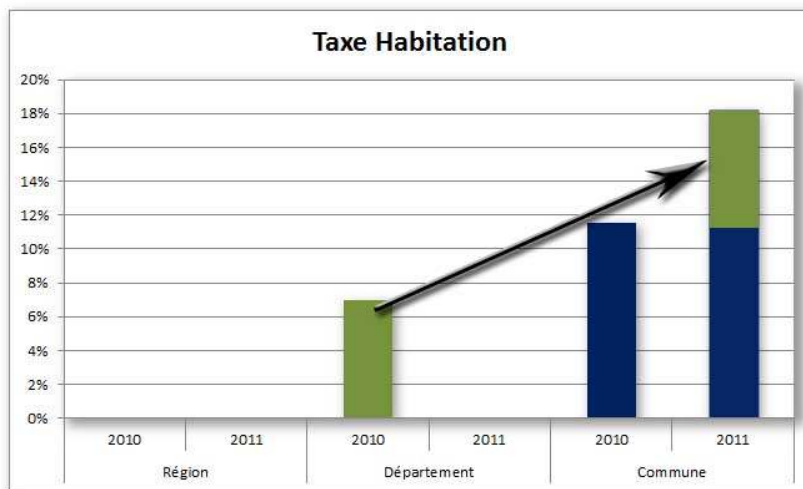
- **Les recettes** : elles ont augmentées de 38,5%, dont 80% sont dus à une recette exceptionnelle (650 000 € provenant du procès Erika), sinon elles n'auraient augmentées que de 7,6%).



La recette des impôts locaux ont augmenté de 12,4% :



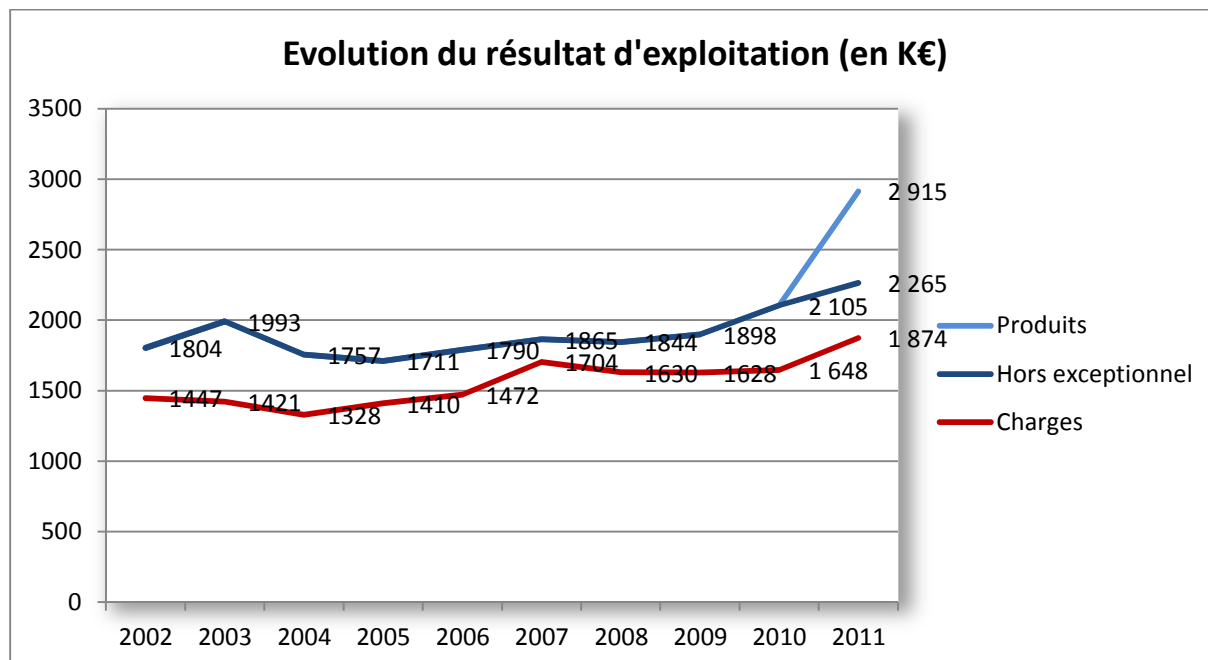
La raison principale de cette augmentation est le transfert à la commune, de la partie de la taxe d'habitation qui était perçue par le département jusqu'en 2010 :



- **Les dépenses** : elles ont globalement augmentées de 13,7%. Nous remarquons particulièrement que des dépenses de personnel ont augmentées de 17,3%.

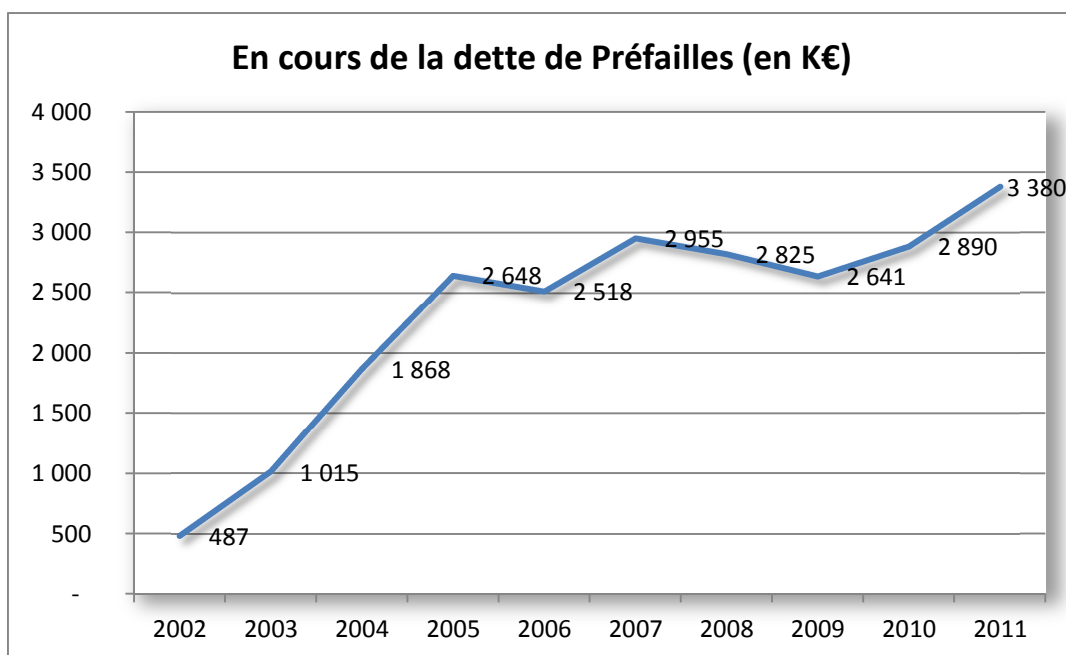
Le résultat d'exploitation qui était de 457 000 € en 2010, est passé à 1 041 000 € en intégrant la recette exceptionnelle (Procès Erika), sinon il n'aurait été que de 391 000€.

L'APP ne peut que se réjouir du versement de cette indemnité, qui améliore très nettement le résultat d'exploitation de l'année 2011.



L'annuité de remboursement de la dette a été de 273 000 € en 2011, pour 212 000€ en 2010

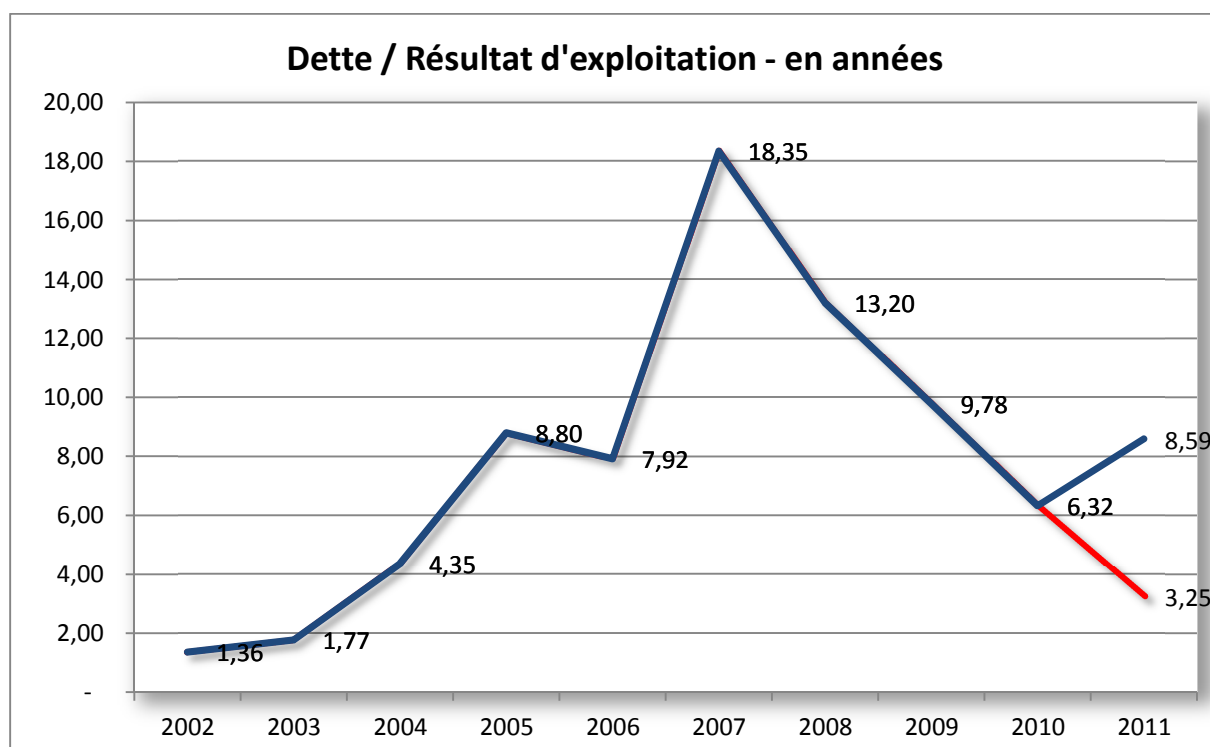
L'évolution de la dette de la commune est la suivante :



Dans l'hypothèse où le résultat d'exploitation serait entièrement affectée au remboursement de la dette, et que :

- L'excédent d'exploitation soit du même montant pour toutes les années suivantes, que pour l'année 2011 (dont nous avons vu qu'une partie était exceptionnelle, et ne devrait pas se reproduire les prochaines années)
- Que la dette soit stabilisée pendant toutes les années

Nous arrivons au résultat de 3,25 années, et qui est reproduit dans le graphique ci-après :

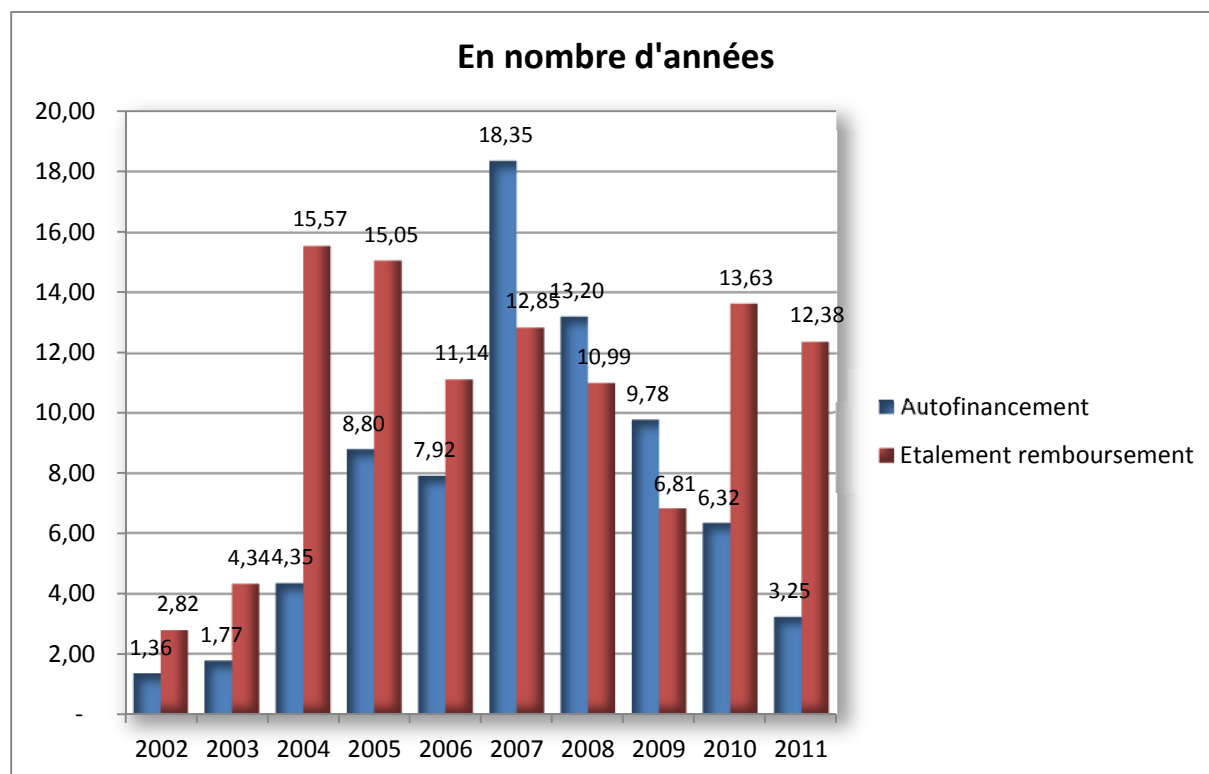


Le versement de cette indemnité exceptionnelle liée au procès Erika, permet d'améliorer sensiblement le ratio pour 2011, qui aurait été de 8,59 en son absence.

2°) Indicateur No 2 : Ratio d'étalement de la dette

Il est intéressant de comparer le ratio d'autofinancement brut, à celui de l'étalement du remboursement prévisible fait par la commune, en prenant le montant consacré dans l'année au remboursement que l'on rapporte au montant de la dette.

Ce ratio de la prévision d'étalement de la dette donne alors le graphique suivant, avec la comparaison du ratio d'autofinancement :



Les bons résultats d'exploitation de l'année 2011, rassurent sur la capacité de la commune à rembourser ses annuités d'emprunt qui s'étalent sur 12 années.

3°) Indicateur No 3 : Endettement / Capacités de recettes

Pour une commune, à partir des informations contenues dans le compte administratif 2011 de la Commune, cette capacité financière se calcule en additionnant les recettes cumulées des différentes sections, comparée au montant de l'emprunt. Cela donne le résultat suivant :

Recettes cumulées	Avec recette exceptionnelle	Sans recette exceptionnelle
Section fonctionnement	2 915 000 €	2 265 000 €
Section investissement	1 536 000 €	1 536 000 €
TOTAL	4 451 000 €	3 801 000 €
Ratio	75,9 %	88,9 %

Pour mémoire, ce ratio était de 57,6% pour les comptes 2010.

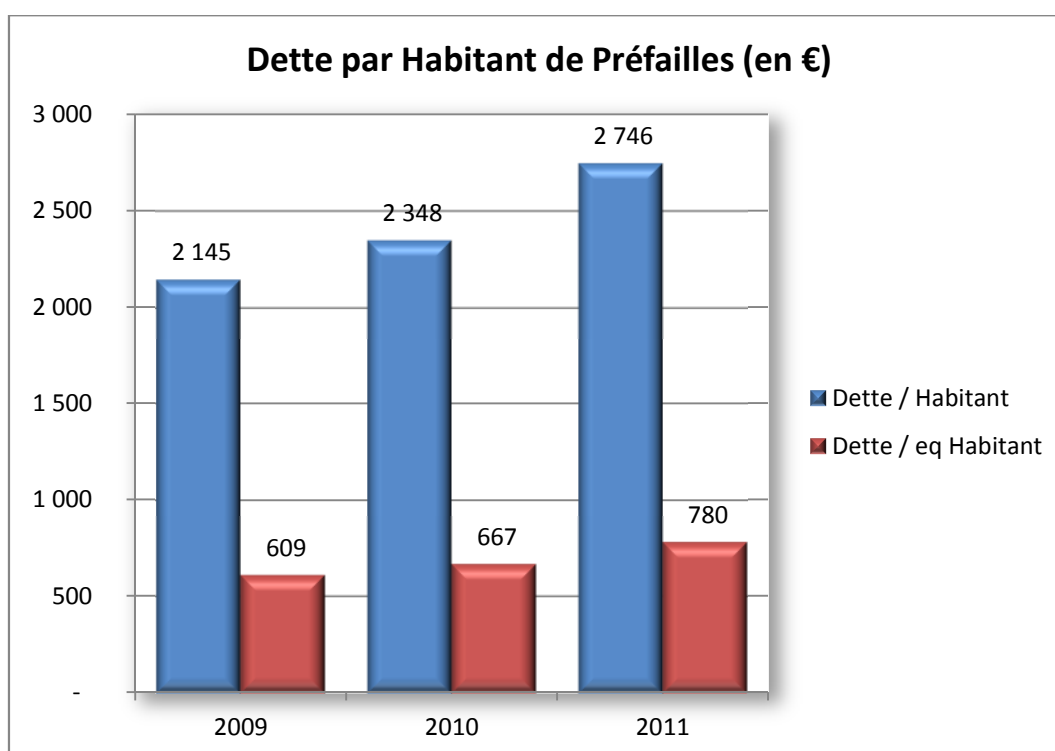
Ce ratio est un autre moyen de juger l'endettement de la commune. Bien qu'il se soit dégradé, il reste dans des limites acceptables.

4°) Indicateur No 4 : Dette par habitant

A partir des données fournies par l'INSEE nous avons estimé, le nombre « d'équivalents habitants », en appliquant le ratio de 2,07 d'habitants par résidence principale, aux habitants de résidences secondaires, pour arriver à un total d'équivalent habitants de 4 336.

	TOTAL	Principales	Secondaires
Nombre de maisons	2 091	594	1 500
Nombre d'habitants	4 336	1 231	3 105
Nombre d'habitants par résidence		2,07	2,07

L'endettement par habitant est donc rapporté aux habitants au sens de l'INSEE, et au calcul que nous effectués en intégrant les résidences secondaires, pour une meilleure comparaison nationale :



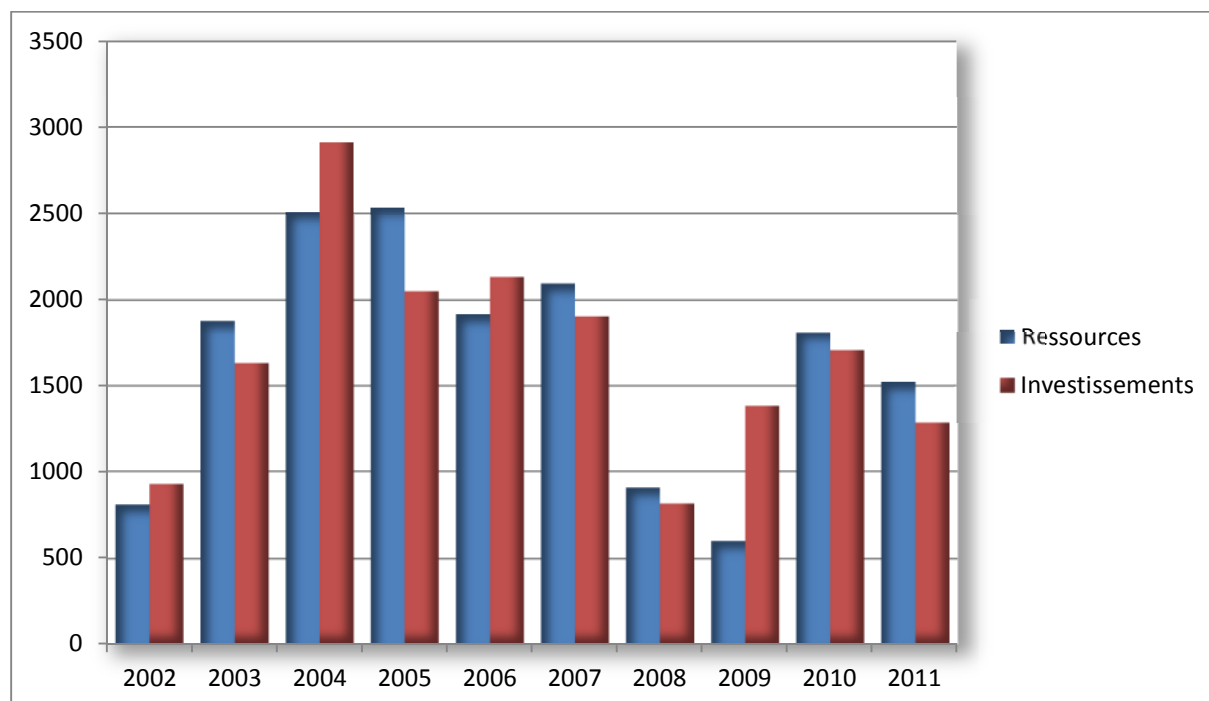
La dette par équivalent habitant a augmenté de 16,9 % entre 2010 et 2011, mais elle demeure modérée.

5° Investissement (et origine des ressources pour ces investissements)

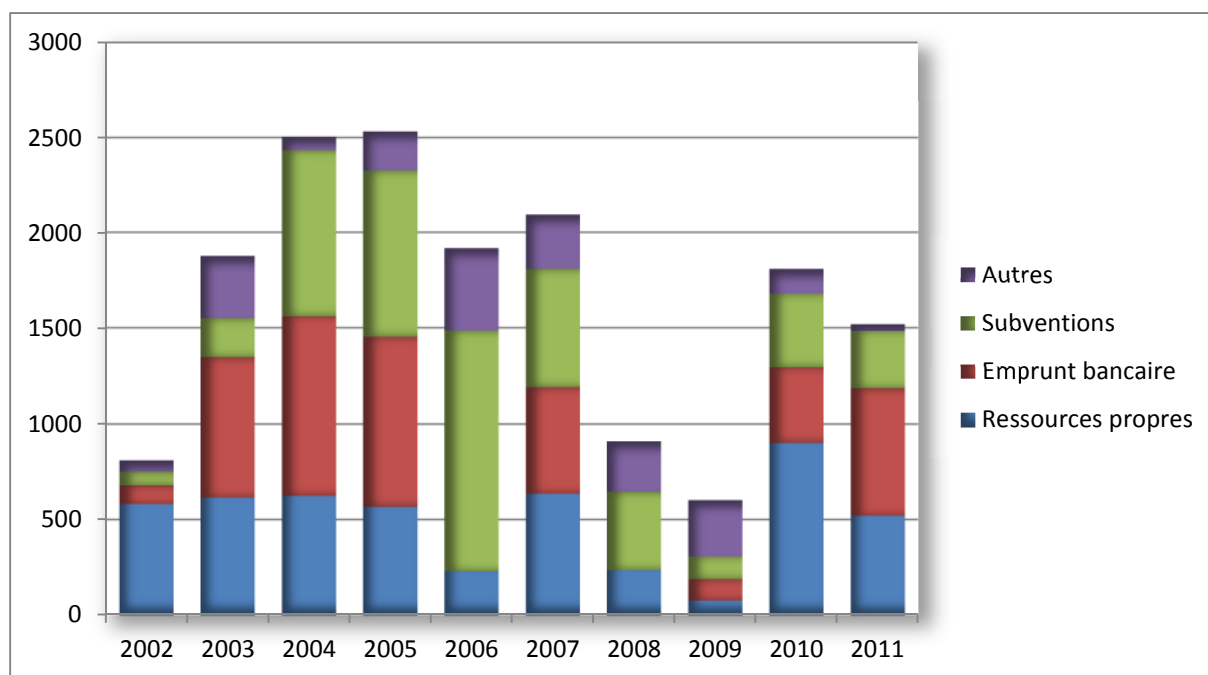
Nous avons constaté en 2010 que depuis 2008, il manquait 600 000 € pour équilibrer les dépenses d'investissements avec les ressources qui sont affectées à ces investissements. Ceci vient de projets qui sont étalés sur plusieurs années, dont les ressources ne sont souvent finalisées qu'au moment de la dernière année, la trésorerie de la commune assurant le relais nécessaire pendant ce temps.

Nous voyons qu'avec les comptes 2011, ces ressources manquantes se sont réduites d'un tiers (234 000 €). Dans les comptes administratifs, il est indiqué que le circuit touristique (projet initié en 2009) a un besoin de financement au 31/12/2011 de 200 738 €, ce qui représente un autre tiers manquant. Le dernier tiers correspond à la salle Multisports.

Il est donc prévisible que cet équilibre sur le temps entre les ressources et les investissements devrait se produire en 2012.



Les origines de ces ressources pour les investissements sont les suivantes :



Nous remarquons qu'en 2011, les ressources propres affectées aux investissements ont été de 521 000 €. Ce qui signifie que sur le résultat d'exploitation 2011 de 1 041 000 €, il reste un montant de 520 000 € affectable en 2012 aux investissements (ou remboursement anticipé de la dette).

En supposant que le résultat d'exploitation 2012 soit au minimum celui de 2011 hors résultat exceptionnel (391 000 €), auquel il peut être ajouté le produit de la vente de la maison Gagnebien (305 000 €), cela pourrait permettre un autofinancement de la commune à ses projets 2012 d'au moins 1 213 000 €. Ce montant est à rapprocher des besoins de financements principaux prévus au budget primitif de 2012 dont le total est de 710 000 € (voir détail en annexe).

La commune avait prévu dans son budget primitif 2011 des emprunts pour financer ses investissements pour un montant total de 1 192 200. Seul l'emprunt de 667 000 € a été réalisé, comme le montre le graphique précédent. Les autres projets ont soit été repoussés ou annulés (VRD, Bibliothèque, révision PLU, ZAC, etc...), soit ont été financés sur ressources propres (services techniques). C'est ce qui explique que l'évolution de la dette initialement projetée lors de cette étude, ait été moins importante que prévue.

6°) Engagements hors bilan

Le montant du capital garanti par la commune s'élève à 1 822 301.00 € au CA 2011 (montant stable depuis au moins 2010).

Ce montant garantit l'immobilier extérieur à hauteur de 74 %.

Si l'on additionne le montant de la dette..... 3 380 106.00 €

Et le montant du capital garanti..... 1 822 301.00 €

Le total de 5 202 407.00 € est supérieur au montant des recettes totales cumulées de l'exercice (4 794 316.00 €)

7°) Perspectives moyen terme de la « Station de Tourisme »

Nous savons que tous les investissements réalisés ces dernières années, et qui ont permis ce classement, vont entraîner de l'entretien, pour permettre de garder ce classement. Cela correspond aussi bien aux différents bâtiments aménagés, qu'aux aménagements côtiers et ceux de la Pointe St Gildas.

Différents autres projets vont nécessiter d'avoir une programmation pluriannuelle, qui devrait se retrouver dans les opérations définies dans les budgets de la commune :

- **Eclairage public** : après ces phases d'expérimentation, la mise en œuvre des solutions retenues devra être planifiée.
- **Voirie de Préfaïlles** : le budget 2012 prévoit un premier chantier de réfection de la Route de la Source (ce chantier avait été inscrit au budget 2011, mais il a été repoussé). L'entretien de la voirie est une exigence constante qui devrait être présentée dans un schéma directeur
- **Place du village** : l'expérimentation en cours va entraîner des aménagements du centre bourg qui s'étaleront certainement sur plusieurs années, après la validation d'un schéma directeur avec l'ensemble des acteurs économiques concernés par ces aménagements
- **Pointe Saint Gildas et Port** : ce haut lieu touristique, en terme de visiteurs, devra évoluer, en relation avec les schémas directeurs précédents, pour favoriser le développement touristique pour les acteurs économiques sur la Pointe, mais aussi du centre bourg

Il serait souhaitable que tous ces aménagements et travaux puissent dans l'avenir être réalisés par autofinancement grâce aux ressources nouvelles escomptées du fait de ce classement en station de tourisme et au développement économique qu'il devrait apporter à la commune.

**RECAPITULATIF DES BESOINS DE FINANCEMENT CONCERNANT LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS
REALISES EN 2011**

La Liste ci-dessous récapitule le montant TTC des principaux investissements **réalisés pendant l'année 2011** (selon le Compte Administratif au 31/12/2011) déduction faite des emprunts et des subventions perçues) et représente donc le besoin de financement (autofinancement à la charge de la commune).

Acquisitions foncières (op. 08007)	26 513.00
Nouvelle mairie (op. 08008)	606 359.00
Circuit d'interprétation touristique (op. 09008)	74 785.00
Salle multisports (op. 09009)	115 346.00
Services techniques (op. 10003)	14 354.00
Services techniques (op. 11002)	215 181.00

Précisions : Les opérations « Services techniques » n° 10003 & 11002 englobent les frais de constructions, d'achat de matériel de transport, de tracteur, d'aménagement du local technique (goudronnage...), etc.

**RECAPITULATIF DES BESOINS DE FINANCEMENT CONCERNANT LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS
PREVISIONNELS 2012**

A – MONTANT TTC DES INVESTISSEMENTS **en cours de réalisation** (selon le Budget prévisionnel 2012), déduction faite des emprunts et des subventions à percevoir

Aménagement sur réseau (op. 09002)	7 195.00
Salle multisports (op. 09009)	97 405.00
Aménagement bibliothèque (op. 10002)	66 694.00
Eclairage public (op. 11007)	48 122.00
Place du village (op. 12005)	23 000.00
Services techniques (op. 10003)	8 970.00

B – MONTANT TTC DES INVESTISSEMENTS budgétés pour 2012 **restant à réaliser**, déduction faite des emprunts et des subventions à percevoir

Aménagement de la poste (op. 12000)	93 000.00
Services techniques (op. 12002)	184 270.00
VRD (op. 12004)	254 000.00
Cimetière	30 000.00

Rappel : Concernant les investissements restant à réaliser, les recettes et les dépenses inscrites au budget primitif, qui est un **acte de prévision**, sont de ce fait simplement prévisionnels mais doivent toutefois faire l'objet d'une évaluation sincère.

Aménagements de l'ancienne Poste

(op. 12000)



PROJET TRAVAUX ANNEE 2012 (Opération 12 000)

Dépenses :	Rénovation de la façade :	53 000 €
	Aménagement des 2 étages (logements) :	80 000 €
	Total	133 000 €
Recettes :	Subventions	40 000 €
	Besoin de financement	93 000€

Sources : CA 2010 & 2011. BP 2012

Circuit d'interprétation touristique

(op. 09008)

MONTANT DES TRAVAUX REALISES :

- Cumul au 31/12/2010..... 125 953 €
- Réalisés au 31/12/2011..... 77 785 €
- **Total cumulé au 31/12/2011..... 203 738 €**

MONTANT DES RECETTES PERCUES :

- En 2009 & 2010 0 €
- Subvention perçue en 2011..... 3 000 €
(Subvention budgétée pour 2011 : 240 000 €)

BESOIN DE FINANCEMENT CUMULE AU 31/12/2011 200 738 €

Nature des travaux réalisés :

- Mise en place des pupitres (histoire de Préfailles & circuit des peintres)
- Vélos, audio-guide
- Restauration de la pêcheurie, etc...

TRAVAUX PREVISIONNELS 2012 :

- Dépenses inscrites au BP 2012..... 165 830 €
- Subventions inscrites au BP 2012..... 220 000 €

BESOIN DE FINANCEMENT CUMULE AU 31/12/2012..... 146 568 €

Nature des travaux prévus en 2012 :

- Restauration de la façade : 8 000 €
- Pêcheurie (construction + équipement) : 37 975 €
- Restauration écluse à poissons : 35 000 €
- Aménagement blockhaus : 34 433 €

Aménagement de la Bibliothèque (Ancienne mairie)

(op. 10002)



Achèvement des travaux : juin 2012

MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX : 40 000 €

LIBELLE	CA 2011	BP 2012	TOTAL
Travaux	9 694.00	50 000.00	59 694.00
Mobilier		7 000.00	7 000.00

A la charge de la commune 66 694.00

Sources : CA 2011 & BP 2012

ASSOCIATION : Culture et Bibliothèque pour Tous

Présidente : Béatrice JAMMET

Horaires d'ouverture du 1^{er} juillet au 31 août :

- *Tous les jours (sauf le dimanche) : de 10 h 30 à 12 h*
- *Le mercredi : de 20 h 30 à 22 h*
- *Le samedi : de 17 h 30 à 18 h 20*

Travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes en nouvelle mairie

(op. 08008)



Montant prévisionnel des travaux et aménagements inscrit au BP 2009 : 1 455 000.00 €
Montant prévisionnel des recettes inscrit au BP 2009 : 1 136 500.00 €
Subventions : 469 500.00 €
Emprunt : 667 000.00 €

Montant prévisionnel à la charge de la commune inscrit au BP 2009 : 319 000.00 €

COUT TOTAL DES TRAVAUX réalisés (inclus parvis et jardin) :

2009	2010	2011	Reste à réaliser (BP 2012)
283 167	931 261	557 605	45 620

Montant total des travaux réalisés au 31/12/2011 : 1 772 033.00 €
Montant total des recettes perçues au 31/12/2011 : 1 165 674.00 €
Subventions : 461 009.00 €
Divers : 37 665.00 €
Emprunt : 667 000.00 €

Montant total à la charge de la commune au 31/12/2011 : 606 359.00 €

NOTES COMPLEMENTAIRES :

- ✓ *Les prix indiqués sont des coûts TTC (au taux de 19.6 %). En effet, les collectivités locales sont exclues de la récupération de la TVA. Cependant, une compensation par l'Etat est versée aux collectivités locales (FCTVA) de la base de la TVA acquittée sur le montant des investissements retenus l'Etat (tous ne sont pas pris en compte) selon un taux forfaitaire de 15,482 % (pour une base de TVA à 19.6 %). Le versement de cette compensation pesant sur certains investissements, sous réserve de leur complet achèvement, qui n'est pas un remboursement de TVA mais une subvention destinée à alléger la charge de TVA pesant sur certains investissements, s'effectue, sauf exception, 2 voire 3 ans entre le paiement de la dépense et le remboursement. Quelques chiffres :*
 - . le montant du FCTVA perçu en 2011 s'élève à..... 211 178 €
 - . Le montant du FCTVA proposé pour 2012 s'élève à... 150 000 €
- ✓ *Un budget annexe « Panneaux photovoltaïques » a été voté au CM du 10 avril 2012. Toutes les écritures liées à ce budget et comptabilisées dans le budget communal seront transférées au budget annexe en 2012.*

Sources :

Budgets primitifs 2009, 2010, 2011 & 2012
Comptes administratifs 2009, 2010 & 2011

Salle Multisports

(op. 09009)



Travaux achevés en juin 2012

Coût total des travaux envisagés..... 360 000.00 €

(inclus maîtrise d'œuvre et missions diverses prévus au budget primitif 2011)

Coût TTC de la maîtrise d'œuvre : 33 800 €

Architecte : Mme Sandra TROFFIGUE

Montant des recettes prévues au budget primitif 2011..... 20 000.00 €

Produit de cession de la vente de la Maison Gagnebien..... 340 000.00 €

	Montant réalisé au 31/12/2011	Montant inscrit au BP 2012	TOTAUX
Coût des travaux	115 346	217 405	332 751
Subventions	0	120 000	120 000

BESOIN DE FINANCEMENT : 212 751

Le 22 mai 2012, le conseil municipal, suite à une promesse d'achat conclue en mai, donne son accord pour la vente de la maison dite « Gagnebien » pour un montant ramené à 305 000 € net vendeur. Une partie du produit de cette vente financera le besoin de financement des travaux ci-dessus.

SOURCES :

Compte administratif et budget primitif 2011 & 2012

Divers investissements

Eclairage public (op. 11007)

a) Dépenses engagées en 2011.....	40 000 €
b) Dépenses inscrites au BP 2012.....	38 122 €
	78 122 €
c) Subvention ADEME inscrite au BP 2012.....	30 000 €

A la charge de la commune 48 122 €

(Solde en principe financé par les économies annoncées depuis le début de l'expérimentation en 2008)

Précisions :

Le montant des dépenses (78 122 €) correspond :

- *au montant du marché expérimental confié à INEO pour une durée d'un an et pour un montant de 68 122 € TTC comprenant la pose et la location des appareillages :*
 - ✓ *de détection de présence*
 - ✓ *de variation de puissance*
 - ✓ *permettant l'allumage en alternance*
 - ✓ *permettant l'éclairage à la demande + la modification du réseau et des armoires*
 - ✓ *le remplacement des lanternes*
- *à la mise en sécurité par fermeture des armoires pour un montant de 10 000 € TTC*

Précision apportée par Mr le Maire : La dépense énergétique de l'éclairage public représente 2,16 % du montant global de la dépense d'électricité en section fonctionnement, et 1,32 % des dépenses globales.

Voirie et Réseaux Divers – VRD (op. 12004)

a) Dépenses inscrites au BP 2012.....	254 000 €
b) Pas de recettes prévues au BP 2012	

Nature des travaux prévus :

- | | |
|---|-----------|
| • Relevés topo pour régularisations de voirie..... | 3 000 € |
| • Aménagement parking Ste-Marie..... | 12 000€ |
| • Installation carrefour rue de la Carrière/Rte St Gildas & giratoire Quirouard | 225 000 € |
| • Réfection de chemins en empierrement..... | 14 000 € |

Place du Village (op. 12005)

a) Dépenses prévues au B.P. 2012.....	65 000 €
b) Subventions inscrites au BP 2012.....	42 000 €

A la charge de la commune..... 23 000 €

Nature des travaux

- Expérimentation + kiosque + mobilier urbain..... 50 000 €
- Maîtrise d'œuvre..... 15 000 €

Notre commune a obtenu, par décret du 19 septembre 2011, le classement en « *station de tourisme* ». Lors des rencontres de printemps de notre association, plusieurs interventions ont portées sur la signification et les conséquences de ce classement pour notre commune. Nous avons réuni ci-après les premiers éléments de réponse.

1-Ce classement est-il permanent ?

Non, il est **valable pendant 12ans** et renouvelable.

2-Quelles sont les critères pour obtenir ce classement ?

Pour obtenir ce classement la commune a du élaborer un dossier répondant aux conditions suivantes.

Les conditions d'octroi de ce classement peuvent être regroupées en six critères (Source ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, direction du tourisme).

« La station classée de tourisme doit disposer d'une offre touristique d'excellence sur plusieurs saisons dans l'année car elle doit :

1. offrir des **hébergements touristiques** de nature et de catégories variées,
2. offrir des **créations et animations culturelles**, faciliter les activités physiques et sportives en utilisant et respectant ses ressources patrimoniales, naturelles, bâties, ainsi que celles du territoire environnant, pour tous publics et pendant les périodes touristiques ; mettre en œuvre des savoir-faire professionnels au caractère traditionnel, historique, gastronomique ou régional,
3. offrir des **commerces** de proximité et des structures de soins adaptées,
4. disposer d'un **plan local d'urbanisme**, d'un plan de zonage d'assainissement et **s'engager à mettre en œuvre des actions** environnementales, d'embellissement du cadre de vie, de conservation des sites et monuments, d'hygiène publique et de traitement des déchets.
5. organiser **l'information touristique** en plusieurs langues sur ses activités et ses lieux d'intérêt touristique ainsi que ceux de ses environs,
6. faciliter **l'accès** à son territoire et sa circulation intérieure pour tous les publics, en améliorant ses infrastructures et son offre de transport, assurer l'entretien et la sécurité des équipements, signaler de manière appropriée son office de tourisme et ses principaux lieux d'intérêt touristique. »

3-Quelles sont les décisions communales depuis le classement ?

Le classement est important pour la commune, sur le plan financier. Lors du conseil municipal du 15 novembre 2011, la commune a voté :

- **-la demande de sur classement démographique de la commune** dans la strate de population de 3 500 à 9 999 habitants. La demande est en cours d'instruction actuellement. Après obtention de ce sur classement, la commune aura la possibilité de faire évoluer le statut des personnels des nouveaux postes inhérents à cette nouvelle catégorie démographique.
- **-la perception de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la publicité foncière**. Le classement de la commune en « station de tourisme » permet de percevoir

cette taxe directement dans sa totalité. Celle-ci était auparavant perçue par le Conseil Général puis reversée en partie aux communes par le biais d'un fonds de péréquation. Cette perception aurait permis de percevoir une recette annuelle supplémentaire de l'ordre de 100 000 € dans les trois dernières années. Lors de l'adoption du budget primitif 2012 la commune a provisionné une perception de cette taxe à hauteur de 130 000€.

Enfin le classement en station de tourisme donne la possibilité de majorer les indemnités de fonction des élus locaux après vote du conseil municipal. Lors du conseil municipal du 15 novembre 2011, monsieur le Maire a indiqué qu'il n'envisageait pas, dans l'avenir, de soumettre cette proposition.

4-les réflexions de l'APP

L'obtention de ce classement valorise l'image de notre commune. L'impact financier sera perceptible lors de l'examen du compte administratif 2012. Cependant ce classement impose une obligation de maintenir, de développer les services et les équipements de notre commune dans tous les domaines.

La réflexion sur l'avenir et la mise en œuvre de ce classement synthétise les différents sujets d'actualité de notre commune :

- quels seront les équipements touristiques structurants? (port, hôtels, balnéothérapie etc ...)
- quel sera le niveau et la nature du développement démographique ? (la commune perdra une classe à la rentrée scolaire 2012 en raison de la baisse des effectifs)
- **quelle sera l'évolution du marché immobilier ?**
- **engendrera-t-elle la nécessaire diversité de l'offre en logements pour favoriser le rajeunissement de la population et le développement de l'habitat principal ?**
- cette évolution sera-t-elle suffisante pour maintenir un niveau de services compatibles avec les critères du classement, pendant toute l'année et pour accueillir et satisfaire la population estivale ?
- l'évolution engagée du plan local d'urbanisme permettra-t-elle de conforter ce qui fait l'attrait et la richesse du mode de vie et du paysage de notre commune ?
- quel sera le rythme de l'aménagement et de la restructuration de la voirie communale (éclairage, voirie, effacement des réseaux, accès aux personnes à mobilité réduite, diversification des modes de transport, etc ...) ?
- **quelle sera la capacité financière d'investissement pour assumer les obligations contractées?**

Cette réflexion n'est pas uniquement l'affaire de nos élus, mais aussi celle des associations.

Nous souhaitons la mise en **chantier d'un projet global de développement avec des choix chiffrés et des priorités clairement définies pour** les années à venir pour notre commune, faisant l'objet d'une large concertation.

La réussite de la station de tourisme nécessitera la mobilisation de tous les acteurs de la commune.

Pour le comité directeur
Claude CAUDAL

Association des Propriétaires de Préfailles

Association créée le 18 septembre 1933 et régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

But de l'Association (article 2 de ses statuts)

Défendre, par toutes voies légales, les intérêts moraux et matériels des propriétaires d'immeubles ou usufruitiers adhérents, et d'apporter aux pouvoirs publics une collaboration active et désintéressée de quelque nature qu'ils soient, destinés à développer le bien-être de la Commune de Préfailles, et plus spécialement de la Station Balnéaire.

Elle ne poursuit aucun but lucratif

Toutes discussions, d'ordre politique ou confessionnel, sont rigoureusement interdites.

Comité Directeur de l'APP

(Composition à l'issue de l'Assemblée Générale du 11 août 2011)

Président	Claude CAUDAL
Vice-Présidente	Liliane SAGER
Vice-Président et Trésorier	Henri JOUSSELLIN
Secrétaire	Françoise BOURON
Membres	Maylis HUSSLER Philippe JEANJEAN Gildas GASCHIGNARD Henri FULTON Gérard DUMAS

1, rue Chauvet 44770 Préfailles

www.app-prefailles.fr

email : contact@app-prefailles.fr

Cotisation annuelle : 8,00 €